

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
16 avril 2026**

PUBLIE LE : 20-04-2026

Délibération n°260416-7 : Approbation du procès-verbal de la séance du comité du 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par la Présidente sortante le dix avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Marie-Claude CARLIER**, doyenne de l'assemblée, puis de Monsieur **Jean-Noël AMADEI**, Président du Syndicat Intercommunal nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

PRESENTS

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Julie SERIEYS, DELEGUEE TITULAIRE

LE PORT-MARLY

Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
Queenie GROS, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE
Sandrine BOCCARD, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ

Pascale CHARBIT, DELEGUEE SUPPLEANTE

MARLY-LE-ROI

Jean-Baptiste GUITRY, DELEGUE SUPPLEANT

Pouvoirs : *Néant*

Communes non représentées : *Néant*

Assistaient à la séance :

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'UNILYS
Madame Elsa BAUGER, Assistante du service secrétariat/assemblées d'UNILYS

<i>Nombre de communes</i>	:	3
QUORUM	:	4
<i>Délégués présents</i>	:	6
<i>Pouvoirs</i>	:	/
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	6

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITÉ DU 27 JANVIER 2026

RAPPORTEUR : Le Président

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

VU l'article 23 du règlement intérieur du syndicat intercommunal ;

CONSIDERANT que le procès-verbal du comité du 27 janvier 2026 a été transmis aux délégués lors de l'envoi du dossier.

LE COMITE,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité (abstentions des nouveaux élus n'ayant, de fait, pas assisté aux séances précédentes),**

APPROUVE, sans ajout ni modification le procès-verbal du comité du 27 janvier 2026 ;

Fait à Marly-le-Roi, le **20 AVR. 2026**

Transmis en préfecture et affiché le **20 AVR. 2026**

Pour Extrait Conforme

Queenie GROS
Secrétaire de séance

Jean-Noël AMADEI
Président du Syndicat Intercommunal

